

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu le règlement intérieur de l'école et plus particulièrement son article 15,

Vu la délibération du conseil du corps des enseignants chercheurs élargi aux étudiants élus dans les conseils centraux de l'école, N°CCEC 2023_24, relative à l'élection des membres de la commission éthique et déontologie,

Vu la désignation par les organisations syndicales des membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

Considérant qu'une commission « éthique et déontologie » est créée et placée auprès du directeur et qu'elle peut être consultée sur le respect des principes déontologiques inhérents à l'exercice de toute fonction au sein de l'école, notamment les principes d'impartialité, de probité, de dignité, d'éthique, de neutralité, de laïcité et de prévention des conflits d'intérêts,

Considérant que cette commission est composée de 7 membres, dont 5 membres des conseils centraux de l'école, et de 2 personnalités extérieures désignées par le directeur de l'école, en raison de leur compétence dans le domaine de la déontologie ou de l'éthique,

ARRETE

Article 1 : La composition « éthique et déontologie » de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE est fixée comme suit :

- **Cinq représentants des conseils centraux de l'École,**
 - Deux représentants élus par et parmi les professeurs d'universités et personnels assimilés et des autres personnels d'enseignement et de recherche :
 - Mme Ingela ALGER
 - M. Pierre DUBOIS
 - Une personnalité qualifiée désignée par le président de la FCS JLL-TSE, parmi les personnalités qualifiées représentant la FCS JLL-TSE mentionnées au a) du 3° de l'article 6 des statuts,
 - M. Christian CARLES
 - Une personnalité qualifiée désignée par le président du conseil d'administration de l'école, parmi les personnalités qualifiées mentionnées au b) du 3° de l'article 6 des statuts
 - Mme Maha AYYOUB
 - Un représentant des usagers élu par et parmi l'ensemble des représentants des usagers (titulaires et suppléants) siégeant aux conseils centraux de l'école.
 - M. Konrad DIERKS
- **Deux personnalités extérieures désignées par le directeur de l'école, en raison de leur compétence dans le domaine de la déontologie ou de l'éthique.**
 - M. Jean-Marc TALLON
 - Mme Béatrice GARRETTE

Article 2 : Exécution et publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée sur l'intranet de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE.

Fait à Toulouse, le 15 octobre 2024

Le Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Christian GOLLIER

